

SYNTHESE DU RAPPORT FINAL
Programme soutenu par France Bois Forêt
(19RD973 – Travaux de normalisation)

Bénéficiaire(s) du projet : FFNB, LCB

Prestataire(s) : BNBA et experts de FCBA

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 50 000 €

Objectifs et contexte :

Suivi et élaboration de la normalisation française, européenne et internationale relative aux secteurs bois ronds bois sciés, structure, durabilité, environnement, bio-sourcés. Les travaux correspondants représentent près de 5.000 heures au niveau de FCBA et du BNBA, ce qui montre la forte activité normative de ce secteur.

La France, et donc le BNBA, assure le secrétariat et l'animation de huit groupes de travail européens et le secrétariat et la présidence de trois comités techniques. La France détient ainsi l'essentiel des structures stratégiques des domaines de son champ de compétence (bois ronds bois sciés, structure et durabilité). En outre, le BNBA gère l'ensemble des activités françaises et la plupart des normes fondamentales que sont les NF DTU.

Le travail du BNBA consiste non seulement à la rédaction des projets de norme mais également à la préparation des positions nationales et à leur défense dans les instances européennes et ISO. Un travail de lobbying avec nos partenaires étrangers est en outre nécessaire pour faire passer les positions et demandes de l'industrie.

Ce travail est un travail de longue haleine qui se poursuit d'années en années. La moindre norme nécessite en effet au minimum trois ans entre l'activation d'un sujet de travail et sa publication. Ce délai atteint parfois cinq à dix ans pour des normes harmonisées, conduisant au marquage CE, ou des normes générales de type NF DTU. Le suivi dans le temps est donc fondamental afin d'influer et obtenir les résultats attendus par l'industrie.

Principaux résultats obtenus :

En 2019, les principaux résultats obtenus concernaient:

Au niveau national :

- La révision du NF DTU 31.2 *Bâtiments à ossature bois* débutée en 2011 pour prendre en compte l'évolution de l'état de l'art. Le document a été profondément remanié et traite désormais de la gestion de l'étanchéité avec l'intégration des encadrements de baie, l'étanchéité à l'air, à l'eau et à la vapeur d'eau pour des bâtiments allant jusqu'à 28 mètres de haut. Ce texte fondamental pour l'ensemble de la filière a été finalisé après 58 réunions et a été publié en mai 2019.

- Le NF DTU 31.4 *Façades à ossature bois* a été mis en attente de la publication du DTU 31.2 dont il reprend une grande partie des exigences. Les travaux se sont néanmoins poursuivis au cours de l'année 2019 et ont été finalisés début 2020. La publication du document est prévue dans les prochains mois.

- Le NF DTU 31.3 *Charpentes industrielles en bois* a été soumis à révision. Celle-ci pourrait débiter en 2020 pour prendre en compte l'évolution des pratiques.

- La norme NF B 53-020 *Bois - Cubage des bois ronds et assimilés* a été publiée en août 2019. Cette norme est essentielle pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement afin de permettre aux acheteurs et vendeurs de se mettre d'accord dans l'appréciation du volume théorique, conduisant à la valeur du bois.

Au niveau européen :

- La norme EN 844 *Bois ronds bois sciés – Terminologie* a été complètement révisée. Elle a été publiée en janvier 2020. Le vocabulaire utilisé par les professionnels de l'exploitation forestière et de la scierie mais aussi de leurs clients était défini dans douze parties de norme. Afin de rendre leur utilisation plus pratique, il avait été décidé de fusionner en une seule norme ces parties et de réactualiser les définitions devenues quelque peu obsolètes.

- Plusieurs normes harmonisées relatives aux produits de structure (EN 14081-1 *Bois de structure*, EN 14080 *Bois lamellés collés*, EN 14250 *Charpentes industrielles*, EN 16351 *Bois lamellés croisés*, EN 14374 *LVL*) ont fait l'objet de travaux de révision en 2019. Ces travaux n'ont pas permis d'obtenir un déblocage de leurs citations au JOUE par la Commission Européenne. 2020 devrait être une année charnière dans cette optique, la Commission Européenne souhaitant réviser complètement le Règlement Produits de Construction pour prendre en compte la jurisprudence de la CJEU et ainsi permettre des citations de ces normes dans les prochaines années.

- Enfin, un suivi du projet de mandat relatif à la manière de traiter des COV dans les normes a été réalisé. La Commission Européenne n'est pas arrivée à trouver un consensus entre les Etats Membres

- La norme EN 15804 traitant des déclarations environnementales a fait l'objet d'un amendement publié en 2019 pour la mettre en conformité avec la réglementation européenne PEF. Le projet présente de nombreux points insatisfaisants pour la filière bois. Cette norme devrait servir de base pour répondre à l'exigence fondamentale n°7 du RPC. Toutefois, en l'état actuel du RPC les pratiques françaises ne peuvent pas être intégrées directement, la Commission Européenne doit proposer une solution dans les mois à venir.

Au niveau international :

- la norme ISO 38200 *Management durable de la forêt – Chaîne de contrôle* a été publiée. Cette norme doit permettre aux entreprises de transmettre des informations relatives aux matériaux intrants en bois ou à base de bois afin d'effectuer une déclaration sur leurs caractéristiques en sortant sous forme de produit. La norme a été publiée en janvier 2019.

Valorisation envisagée :

Les travaux au niveau européen et international permettent de faire en sorte que les règles appliquées aux producteurs français soient les mêmes dans tous les pays. L'influence française est prépondérante pour obtenir la prise en compte des demandes et besoins des producteurs nationaux.

Les normes nationales et particulièrement les NF DTU permettent lors de leur publication de prendre en compte l'évolution de l'état de l'art et faire rentrer dans le domaine traditionnel la mise en œuvre des produits en évitant le recours à des avis techniques. Cela a pour conséquence de réduire les coûts correspondants pour l'industrie et augmenter la part de marché correspondante.

Indicateurs :

- **Nombre de normes publiées (y compris DTU) : 13**

- **Nombre de réunions : 34**



Année de publication : 2018